# République Française Liberté – Egalité – Fraternité

### **COMMUNE DE SAHURS**

#### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### En date du 15 juillet 2008

Date de la convocation	08/07/2008	Conseillers en exercice	14
Date d'affichage	08/07/2008	Conseillers présents	9
Conseiller absent/représenté		Conseiller absent/représenté	2
		Conseiller absent	3

L'an deux mil huit, le quinze juillet, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 18H30, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te): Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoints au Maire, Madame CERTAIN,

Messieurs, CHAHER, JOUENNE, LEBIGRE

Etaient absents/excusés : Messieurs ALINGRE (pouvoir à M. BONTE), BEAUVAIS (pouvoir à M. DA LAGE)

PROUIN, TARDIF BUISSON

Secrétaire de Séance : Madame RIBERT

### Ordre du jour

Délibérations Finances
Délibération vente bâtiment communal
Délibération bail logement
Délibération bail ADMR
Questions Diverses

## 1. Approbation du procès verbal de la séance du 23 juin 2008

En l'absence d'observations, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Délibération finances

Monsieur le Maire informe que les travaux de construction du bureau de poste génèrent des factures importantes et en attendant le versement des subventions et la vente de l'ancien bureau de poste, il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

M. Pasquis fait part des diverses consultations qui ont été effectuées et finalement l'offre de la Caisse d'Epargne apparaît la plus intéressante.

D'autre part, il faut contracter un emprunt sur 2 ans pour financer la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 - autorise le Maire à contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, sur un an, à hauteur de 300 000,00€ sur index T4M avec une variation de 0,15%, plus 100 € de frais de dossier et à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

Le conseil autorise également le Maire à faire un emprunt sur 2 ans pour financer la TVA auprès de la Caisse d'Epargne au même taux que le précédent emprunt TVA.

#### 3. Vente d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition d'achat du bâtiment communal par l'agence Boucle en Scène, installée provisoirement dans un bungalow, moyennant le prix de vente de 220 000 euros. Un contrôle est en cours concernant la recherche d'amiante, plomb, gaz et énergie. Un géomètre réactualise le bornage du terrain.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre le Bâtiment à l'agence Boucle en Scène au prix convenu et à signer tous les documents nécessaires.

## 4. Délibération bail 'logement au dessus de la nouvelle poste'

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prix de la location du nouveau logement qui, après estimation, se situerait entre 600 et 650 Euros de loyer mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de loyer mensuel à 650 Euros.

#### 5. Délibération bail ADMR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 4 à 5 ans, l' ADMR a demandé la mise à disposition d'un bureau sur la commune. Avec la nouvelle construction de la poste, un bureau attenant a été construit. Il est opportun de le mettre à la disposition de l' ADMR ceci par un bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l' ADMR, du bureau situé rue de Bas
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif avec l' ADMR

## 6. Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil au Centre de Loisirs pour le mois de juillet 2008 d'un animateur en stage non rémunéré sous la responsabilité du Directeur de centre. Il propose au Conseil de lui accorder une indemnité forfaitaire de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire, de verser à Adrien LABIGNE une indemnité de 200 euros pour sa participation au Centre de Loisirs au mois de juillet.

Le Maire

GUV DA LAGE

Le Maire clôt la séance à 19h20 Pour extrait certifié conforme